PIS · ECR · POLOGNE · ABUS DE POUVOIR · ARGENT PUBLIC

Daniel Obajtek

Eurodéputé (depuis 2024), ancien PDG du groupe public Orlen (2018-2024) — affaire Usage présumé des fonds d'Orlen à des fins privées

ENQUÊTES OUVERTES

Une enquête officielle existe. Personne n'est condamné ni même poursuivi à ce stade. On le dit parce que c'est public, pas parce que c'est prouvé.

Ce qui est reproché

Le parquet polonais l'accuse d'avoir utilisé des fonds d'Orlen dans son intérêt privé lorsqu'il dirigeait l'entreprise publique. Le Parlement européen a levé son immunité le 7 octobre 2025, puis à nouveau fin avril 2026 dans un second dossier (faux témoignage et atteintes à la loi sur la presse, selon la demande de juillet 2025). Il risque jusqu'à cinq ans de prison. Il conteste et dénonce une persécution politique du gouvernement Tusk.

Où en est la justice

> Poursuites engagées en Pologne. Présumé innocent.

Source

PARLEMENT EUROPÉEN, VOTES DU 7 OCTOBRE 2025 ET D'AVRIL 2026 ; PARQUET POLONAIS

https://notesfrompoland.com/2025/10/07/european-parliament-strips-polish-opposition-meps-of-immunity/
https://www.bankier.pl/wiadomosc/Europarlament-uchylil-immunitety-Obajtka-Jakiego-Brauna-i-Buczka-9124135.html

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe